



DECISION PREFECTORALE N° 142 /DP/D42/SIGAMP/2026.-

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°03/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21/04/2026 pour les travaux de réhabilitation de
l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Figuil, Département du Mayo-
Louti, Région du Nord.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI
Maître d'Ouvrage Délégué;

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités ;
Vu la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le Décret n°2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur **TAM LIKENG Richard Marcel** aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Louti ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;
Vu le Dossier de l'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21/04/2026 pour les travaux de réhabilitation de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Figuil, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.
Vu les offres des soumissionnaires ;
Vu le Procès-Verbal de la session et la lettre de proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés publics du Mayo-Louti, dressés le 15 Juin 2026.

DECIDE :

Article1^{er}.- L'Entreprise ci-après est retenue pour l'exécution des travaux réhabilitation de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Figuil, Département du Mayo-Louti, Région du Nord :

Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
ETS BAGANA BP 00 GAROUA Tél.: 694-68-49-87 / 662-98-48-64	4 966 000	5 921 955	Deux (02) mois

Article2.- : Le soumissionnaire ci-dessus désigné est invité à se présenter à la Préfecture de Guider, Secrétariat Particulier, pour l'établissement du projet de Marché.

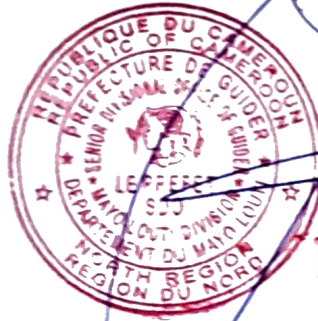
Article3.- : La présente Décision sera notifiée à l'attributaire puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS

- DDMAP/ML
- Dir/LOUGGUERE
- ARMP-NO/Gra
- CDPM/ML
- CFD/ML/Gdr
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES

Guider, le 23 JUL 2026

Le Préfet,



TAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur



COMMUNIQUE N° 023 /C/RN/D42/SIGAMP/2026

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°03/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21/04/2026 pour les travaux de réhabilitation de
l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Figuil, Département du Mayo-Louti,
Région du Nord.

**Le Préfet du Département du Mayo-Louti, Maitre d'Ouvrage Délégué
Communique :**

Par Décision Préfectorale N° 172 /DP/D42/SIGAMP/2026 du 23 JUL 2026,
l'Entreprise ci-dessous mentionnée est déclarée adjudicataire du Marché objet d'Appel
d'Offres susvisé pour les montants et délai ci-après :

Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
ETS BAGANA BP 00 GAROUA Tél.: 694-68-49-87 / 662-98-48-64	4 966 000	5 921 955	Deux (02) mois

Le représentant de ladite entreprise est invité à se présenter à la préfecture de
Guider, Secrétariat Particulier dans un délai de sept (07) jours à compter de la publication
du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Lettre-Commande. Passé
ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-



Guider, le 23 JUL 2026

Le Préfet,

TAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur Général Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur